

Orientations budgétaires 2023

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2023

Les instances du CESER ont disposé, lors de la présentation en ouverture de session et pour leur travail d'analyse et de rédaction de cet avis, d'une version du document d'Orientations Budgétaires (OB) 2023 qui s'avère être différente de celle adressée aux élu.e.s du Conseil régional.

En l'occurrence, nous avons identifié entre les deux versions une évolution sensible sur l'enjeu ferroviaire, dossier majeur pour l'exercice à venir.

En effet, dans la dernière version de la présentation des OB 2023 à disposition des élu.e.s, l'exécutif régional a ajouté une partie importante précisant ses orientations stratégiques dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du trafic ferroviaire régional pour les TER à compter de la fin de l'année 2023. De telles modifications substantielles après communication du dossier de saisine au CESER ne sont pas acceptables tant en termes de démarche que sur le fond. En termes de démarche, cette situation a privé les représentant.e.s de la société civile de la possibilité d'exercer pleinement leur mission d'éclairage de l'Assemblée régionale. Sur le fond, il s'agit d'un sujet déterminant pour lequel le CESER appelle de ses vœux un débat d'ensemble permettant de poser clairement les différents enjeux, les impacts et les options possibles.

Synthèse

Cadrage financier

Le contexte de crises a des conséquences très directes sur les perspectives budgétaires du Conseil régional, qui soulignent de manière criante le caractère de plus en plus inconciliable entre la structure des recettes de la collectivité et ses compétences. La collectivité ne dispose d'aucun moyen d'ajustement de ses recettes hors emprunt, car tributaire d'une compensation éventuelle de l'État, sinon celui d'opérer des coupes sèches dans certains budgets.

Le CESER estime que cette situation devient de plus en plus intenable pour les Conseils régionaux privés de véritable marge de manœuvre fiscale. En outre, l'État n'a pas prévu de compenser l'impact des hausses de prix énergétiques sur les finances régionales, contrairement à ce qui a été décidé pour le bloc communal.

Par ailleurs, le CESER note avec satisfaction la fin de l'exonération totale des véhicules hybrides de la taxe sur les cartes grises.

L'estimation en hausse des recettes régionales pour 2023 n'a pas forcément de quoi réjouir. En effet, les recettes estimées à la hausse sont celles qui dépendent de la TVA et leur augmentation est directement liée à la croissance et à l'inflation qui pèse lourdement sur les ménages. De même, si les recettes d'investissement estimées pour

2023 sont en hausse, la tendance jusqu'en 2027 est quant à elle à la baisse.

L'ambition régionale est de maintenir ses investissements sans accroître le taux d'endettement. Pour cela, le Conseil régional prévoit, sur le moyen terme à partir de 2024, d'améliorer son épargne nette par une stabilisation des dépenses de fonctionnement en euros courants. Au regard de l'inflation présente et attendue pour les prochaines années, cette stabilisation des dépenses nominales devrait se traduire par une diminution en termes réels. La question est donc de savoir quels postes du budget seront concernés par ces restrictions ?

La hausse de l'endettement associée à une hausse des charges d'intérêts est source d'inquiétude.

Les opérations de sécurisation de la dette effectuées par le Conseil régional sont saluées par le CESER.

Orientations politiques

Le document de présentation des orientations budgétaires pour 2023 expose l'adaptation de la trajectoire financière de la Région pour les prochaines années. S'il salue l'exercice, par essence délicat dans un contexte marqué de très fortes incertitudes, le CESER invite le Conseil régional à développer dans ses orientations budgétaires une vision plus stratégique et dynamique. Il regrette ainsi que l'impact budgétaire de certains grands projets soutenus par la Région ne soit pas davantage explicité (exemple : GPSO).

Le transport régional réalisé sous convention dite « convention TER » est une politique structurante de notre région. Structurante pour l'aménagement du territoire, structurante pour les usagers, structurante par son importance dans les enjeux climatiques et structurante par la part de budget qui lui est allouée. C'est pourquoi la stratégie contractuelle régionale ferroviaire ne peut se réduire à un débat tronqué, partiel, qui ne serait alimenté que par des affirmations, souvent contradictoires, parfois péremptoires. Elle doit au contraire être l'objet d'un débat stratégique global, associant la société civile organisée, les usagers, les territoires dans leur diversité. La pertinence du recours à des entreprises autres que l'opérateur historique doit pouvoir être questionnée et ne peut être présentée comme une simple évidence. Le CESER considère nécessaire que le débat démocratique sur le choix de société représenté par l'ouverture à la concurrence soit mené tant que les obligations légales gouvernant ce choix le permettent. Le CESER déplore les conditions actuelles du débat sur une politique publique aussi importante. Il demande au Conseil régional que le temps et les modalités d'un débat contradictoire puissent être réunis, en y associant la société civile, les acteurs concernés, les citoyens.

Le CESER défend la position du Conseil régional d'œuvrer pour des rénovations performantes et globales, et pour cela la nécessité d'accompagner davantage les professionnels du bâtiment. Comment accélérer et massifier les rénovations ? Quels leviers d'action ? Comment éviter les effets d'aubaine ? Ce sont des questions fondamentales pour l'action régionale. Par ailleurs, il est important que la rénovation intègre la question du confort d'été et également celle de la qualité de l'air intérieur. Enfin, le CESER rappelle une préconisation effectuée par le CESER à plusieurs reprises : il est important d'appuyer le document d'orientations budgétaires sur un état des lieux des grandes dynamiques environnementales et sociales du territoire, en complément des éléments d'informations économiques donnés actuellement en annexe. Ces éléments sont essentiels pour éclairer la prise de décision.

Face aux crises, des possibilités d'ajustements budgétaires qui échappent de plus en plus à la maîtrise de la collectivité

Le contexte de crises a des conséquences très directes sur les perspectives budgétaires du Conseil régional, qui soulignent de manière criante le caractère de plus en plus inconciliable entre la structure des recettes de la collectivité et ses compétences. En effet, la hausse des prix de l'énergie entraîne d'une part une augmentation imprévue et sans précédent de certaines dépenses de fonctionnement (fonctionnement des lycées, transport public de voyageurs, soit + 135 M€) et d'autre part un renchérissement du coût de la dette lié au relèvement des taux d'emprunt. Dans un cas comme dans l'autre, la collectivité ne dispose d'aucun moyen d'ajustement de ses recettes hors emprunt, car tributaire d'une compensation éventuelle de l'État, sinon celui d'opérer des coupes sèches dans certains budgets. Le CESER préconise aussi que le Conseil régional priorise ses choix de politiques d'intervention de manière à ne pas faire supporter démesurément le choc des surcoûts au fonctionnement.

Le CESER estime que cette situation devient de plus en plus intenable pour les Conseils régionaux privés de véritable marge de manœuvre fiscale, autrement dit n'étant décisionnaires ni sur les bases ni sur les taux d'une fiscalité qu'ils ne maîtrisent pas (sinon de façon marginale avec les cartes grises et la part de TICPE). En outre, l'État n'a pas prévu de compenser l'impact des hausses de prix énergétiques sur les finances régionales, contrairement à ce qui a été décidé pour le bloc communal.

Le Conseil régional propose donc d'assumer une dégradation de son taux d'épargne pour les deux années qui viennent et sa capacité de désendettement, plutôt que de « tailler » de manière directe dans les dépenses de fonctionnement (20 % de la hausse étant compensé par des redéploiements), tout en conservant un niveau élevé d'investissement. Le CESER estime que cette stratégie doit être prioritairement orientée vers des investissements susceptibles de réduire la facture énergétique globale assumée par la collectivité et d'engager les transitions de modèle qui s'imposent.

1/ Cadrage budgétaire et financier pluriannuel

I- Les ressources régionales

Les recettes réalisées en 2023 devraient s'établir à 2 576,9 M€ en fonctionnement et 253,4 M€ en investissement (hors emprunt). Les perspectives de ressources sur les exercices suivants sont synthétisées ci-après :

Prospective VF en M€	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fonctionnement	2 441,4	2 576,9	2 640,7	2 660,7	2 745,3	2 722,1
		5,5%	2,5%	0,8%	3,2%	-0,8%
		135,5	63,8	20,0	84,6	-23,2
Investissement	221,2	253,4	259,2	228,7	224,9	233,1
		14,6%	2,3%	-11,8%	-1,7%	3,7%
		32,3	5,8	-30,5	-3,9	8,3

Extrait du rapport de présentation du Conseil régional

- Les fractions de TVA attribuées à la Région

en M€	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fraction de TVA "CVAE"	843,5	878,3	910,8	942,4	973,8	1 006,7
Évolution		4,1%	3,7%	3,5%	3,3%	3,4%
Dynamique		34,7	32,6	31,5	31,5	32,9
Fraction de TVA "DGF"	478,2	497,9	516,4	534,3	552,1	570,7
Évolution		4,1%	3,7%	3,5%	3,3%	3,4%
Dynamique		19,7	18,5	17,9	17,8	18,6

L'estimation en hausse des recettes régionales pour 2023 n'a pas forcément de quoi réjouir. En effet, les recettes estimées à la hausse sont celles directement liées à la TVA et leur augmentation est directement liée à la croissance et à l'inflation qui pèse lourdement sur les ménages. De même, si les recettes d'investissement estimées pour 2023 sont en hausse, la tendance jusqu'en 2027 est quant à elle à la baisse.

- Fiscalité liée aux transports : TICPE et cartes grises : des recettes en baisse pour la Région malgré des augmentations de tarifs pour les néo-aquitains.

Comme il l'avait annoncé lors des Orientations Budgétaires 2022, le Conseil régional propose au vote une hausse de tarif (+ 2€, soit 43€/CV) et une révision de l'exonération pour les véhicules dits propres et électriques.

Concernant les recettes du Conseil régional, le document reconnaît la contradiction entre les sources de financement de la Région (TVA, TICPE, taxe sur les cartes grises) et ses objectifs environnementaux (en particulier de décarbonation). Ce point avait été souligné à différentes reprises par le CESER. Il est important que la Région poursuive, en lien avec l'Etat, les réflexions sur ce sujet. Par ailleurs, le CESER note avec satisfaction la fin de l'exonération totale des véhicules hybrides de la taxe sur les cartes grises.

- Recettes relatives aux PACTE et Plan Jeunes

Pour mémoire, lors des OB 2022, la collectivité régionale avait encaissé 60 M€ de plus que les dépenses réalisées. La prospective de recettes PACTE prévoyait d'apurer en deux ans cette avance (30 M€ de recettes en moins par rapport aux dépenses PACTE prévues sur 2022 et 2023), puis une parité recettes / dépenses avait été projetée sur 2024 et 2025.

Projections aux OB 2022

en M€	Projections						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PACTE - Plan Jeunes	103,4	108,6	124,4	73,1	28,5		

Extrait du rapport de présentation du Conseil régional

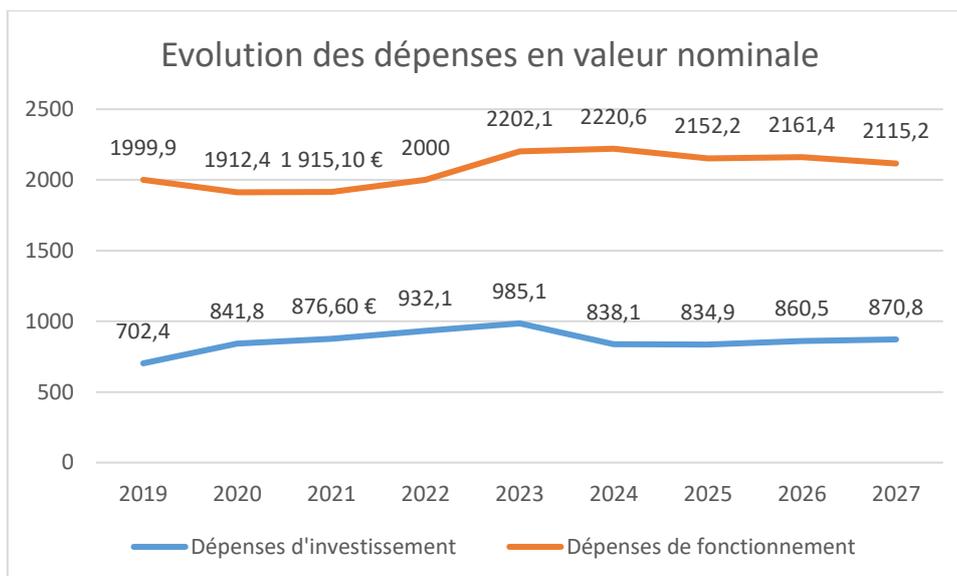
Projections aux OB 2023

en M€	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes PACTE + Plan Jeunes	62,9	69,7	79,7	64,0	63,9	15,9

Extrait du rapport de présentation du Conseil régional

Le CESER s'étonne d'une telle baisse dans les projections de recettes d'une année sur l'autre. Il réitère ses demandes de bilans concernant les dispositifs Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et PACTE.

II- Un niveau d'investissement soutenu autour de 30 % des dépenses totales



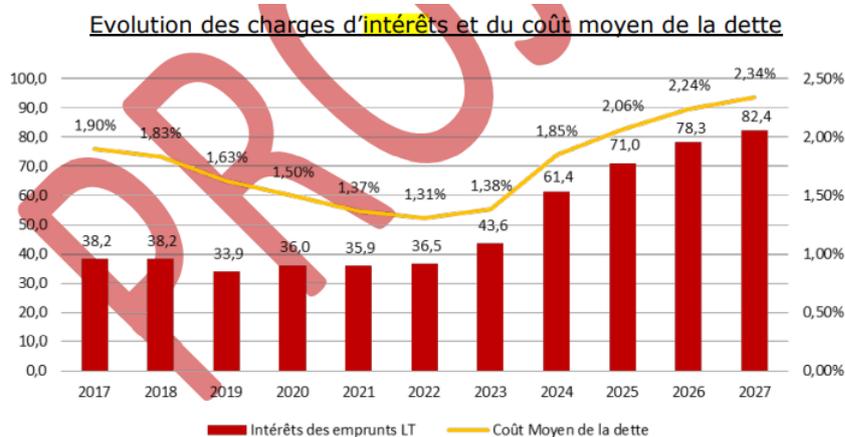
L'ambition régionale est de maintenir ses investissements sans accroître le taux d'endettement. Pour cela, le Conseil régional prévoit, sur le moyen terme à partir de 2024, d'améliorer son épargne nette par une stabilisation des dépenses de fonctionnement en euros courant. Au regard de l'inflation présente et attendue pour les prochaines années, cette stabilisation des dépenses nominales devrait se traduire par une diminution en termes réels. La question est donc de savoir quels postes du budget seront concernés par ces restrictions ?

III- Le choc inflationniste sur le budget régional et ses ratios

La forte inflation impacte directement les finances régionales, particulièrement les coûts de fonctionnement des lycées (cantines, chauffage des locaux), des transports, ainsi que la masse salariale. Le montant du surcoût lié à l'inflation s'élève à 150 M€.

- Une augmentation du besoin d'emprunt associé à une hausse du coût de la dette

Le Conseil régional prévoit de financer ce surcoût par redéploiement de crédits (20 %) et par l'emprunt (80 %). Pour rester à un fort niveau d'investissement, à hauteur 985,1 M€. 2023 sera une année record en termes de mobilisation de l'emprunt (526,8 M€).



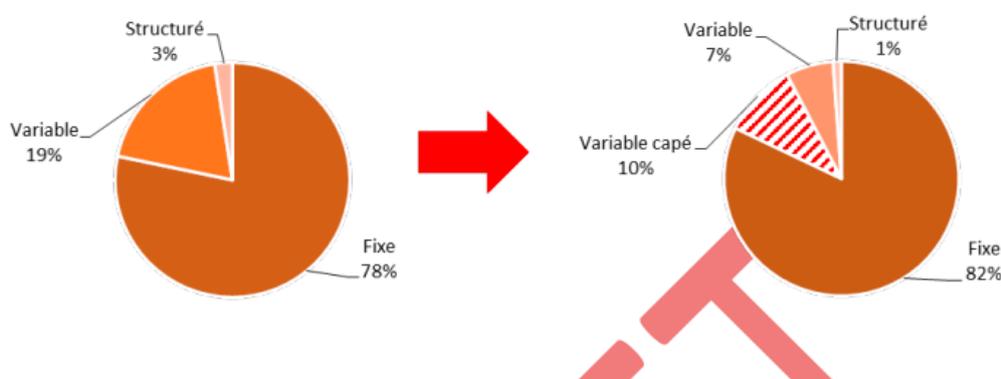
Extrait du rapport de présentation du Conseil régional

Le CESER note que le Conseil régional envisage de financer par l'emprunt 80 % des surcoûts liés à l'envolée des prix de l'énergie, ce qui n'est pas neutre dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. Les 20 % restant seront financés par redéploiement. Au-delà des secteurs dont l'évolution est contrainte ou obéit à des règles spécifiques, quelles politiques seront-elles plus particulièrement concernées par la minoration des dépenses de fonctionnement ? Comment les priorités régionales seront-elles hiérarchisées ? Autour de quels enjeux ? Quels impacts sur le service public régional et les populations, auxquels il conviendra d'être particulièrement vigilant ? Autant de questions sur lesquelles il aurait été intéressant que les orientations budgétaires 2023 posent de premiers jalons.

Cette question de la priorisation des actions régionales se posera par exemple concernant le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments, qui se heurte à la hausse des coûts des matériaux. Comment la Région envisage-t-elle, dans ce nouveau contexte, de développer à plus long terme sa politique ?

- Des opérations de sécurisation de la dette

Profil de dette de la Région avant et après les opérations de sécurisation



La hausse de l'endettement associée à une hausse des charges d'intérêts est source d'inquiétude. Les opérations de sécurisation de la dette effectuées par le Conseil régional sont saluées par le CESER.

2/ Orientations régionales

Des orientations budgétaires à inscrire dans une perspective plus stratégique et dynamique

Le document de présentation des orientations budgétaires pour 2023 expose l'adaptation de la trajectoire financière de la Région pour les prochaines années. L'exercice, par essence délicat dans un contexte marqué de très fortes incertitudes, le CESER invite le Conseil régional à développer dans ses orientations budgétaires une vision plus stratégique et dynamique ; il s'agirait ainsi de laisser plus clairement apparaître les choix régionaux et leur impact à moyen terme, dans un espace-temps plus long que le cadre budgétaire annuel.

Le CESER regrette ainsi, au nom de la transparence financière, que l'impact budgétaire de certains grands projets soutenus par la Région ne soit pas davantage explicité. C'est par exemple le cas du financement du Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO), dont les conséquences sur l'endettement régional ou la fiscalité locale gagneraient à être précisées ; celles-ci pourraient être déclinées en fonction de différentes hypothèses, liées par exemple à la concrétisation ou non des financements européens attendus.

Le CESER note avec satisfaction l'inscription dans le rapport de présentation des références à la démarche Néo Sociétas et aux éco-socio-conditionnalités, deux sujets très importants pour le CESER.

➤ **Pilier 1 – Développement économique et Emploi**

Des interrogations sur les formations liées aux évolutions à venir

Le Conseil régional évoque de multiples besoins en formation lié aux transitions environnementale, économique et sociétale en particulier. Des domaines aussi divers que la géothermie, le ferroviaire, la rénovation énergétique, l'accompagnement des collectivités... sont envisagés. Le CESER souhaite connaître les modalités concrètes d'analyse des besoins quantitatifs et qualitatifs, de définition des contenus et de mise en place de ces formations.

Un besoin de précisions concernant certaines orientations emploi et formation

Le projet d'orientations budgétaires évoque une feuille de route pour mieux cibler les problématiques des territoires en matière d'emploi et formation (p.10). Le CESER demande des précisions sur la méthode d'élaboration et le contenu de cette feuille de route, ainsi que sur son utilisation opérationnelle.

Le document évoque également le projet d'intensifier l'Action de formation en situation de travail (AFEST) (p. 10). Il est nécessaire de détailler quels seront les outils utilisés. Le CESER est attentif à cette nouvelle modalité de formation. Une vigilance est toutefois à observer afin que ce dispositif demeure une modalité à part entière de formation.

➤ Pilier 2 – Jeunesse

Un effort à valoriser en matière de restauration scolaire

Le CESER apprécie l'effort réalisé en matière de restauration scolaire, visant à figer le coût des repas pour les familles tout en augmentant la participation de la Région, parallèlement à un maintien de la qualité des aliments proposés.

Lycées : un manque de visibilité sur le nouveau PPI

Le CESER réitère sa demande de précisions concernant le second Plan pluriannuel d'investissement (PPI) lycées dont le vote est annoncé pour fin 2022¹.

➤ Pilier 3 - Aménagement du territoire

Transports ferroviaires : une ambition régionale à concrétiser

Le CESER soutient le Conseil régional dans sa volonté de développer le transport ferroviaire, levier essentiel de décarbonation des mobilités. Adopté en avril 2021, le protocole d'accord sur « l'avenir des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire » prévoit 1,520 milliard d'euros d'investissements pour des travaux de régénération sur la période 2020-2032. Pour autant, les engagements n'ont pas été formellement contractualisés, laissant craindre des retards dans des travaux pourtant indispensables pour assurer la pérennité et la performance de l'infrastructure ferroviaire. Dans cette perspective, le CESER ne peut qu'appeler à l'élaboration dans les prochains mois d'un volet « mobilité » ambitieux du Contrat de plan Etat-Région, à la hauteur des enjeux de plus en plus pressants de la transition écologique et énergétique. Au-delà des ambitions affichées, l'enjeu sera aussi celui de la mise en œuvre effective des opérations inscrites, rompant avec les retards importants constatés lors de la précédente contractualisation.

Le CESER souhaite particulièrement attirer l'attention du Conseil régional sur le protocole d'accord des petites lignes qui n'a toujours pas été transformé en actes concrets et pour lesquels les travaux prévus prennent du retard. L'adaptation des investissements du Conseil régional, du fait de la problématique énergétique et de l'inflation qui en découle, ne doit pas remettre en cause le financement du volet transport de l'action régionale qui est vital pour le développement de la Nouvelle-Aquitaine.

Plus spécifiquement, le CESER attire l'attention sur la remotorisation d'une partie du parc matériel ferroviaire (automoteurs X73500), qui ne répondent plus aux normes européennes d'émission de polluants. Le CESER s'interroge sur la mise en œuvre de ces opérations, qui immobilisera une partie du parc régional déjà en tension. Quelles sont les solutions envisagées par la Région (location de rames ?) afin d'éviter une contraction de l'offre sur les dessertes concernées ?

Le domaine sanitaire et social, préoccupation d'actualité commune au CESER et au Conseil régional

2023 sera l'année du renouvellement du schéma régional des formations sanitaires et sociales (SFRSS). Une volonté est également affichée de renforcer la démarche One Health.

Il est important de sensibiliser les dirigeantes et dirigeants d'entreprises du champ du soin et du lien social aux enjeux de la prise en compte des transitions parallèlement aux personnes inscrites en cursus de formation.

¹ Cette demande a déjà été faite dans chacun de nos Avis sur les documents budgétaires régionaux.

Des orientations qui prennent mieux en compte les questions écologiques et énergétiques

Les difficultés rencontrées ces dernières années risquent de se reproduire. Les mois voire les années qui viennent seront sans doute marquées par de multiples crises (énergétiques, climatiques, entre autres), dans un contexte où les finances publiques seront davantage contraintes que depuis la crise Covid 19. Le Conseil régional propose de maintenir un niveau élevé d'investissement mais pourrait être amené à réduire ses champs d'intervention au regard des très fortes hausses de prix. En ce cas, quelles priorités seront conservées dans les politiques actuelles du Conseil régional ? Les transitions écologiques devront figurer dans ces priorités.

Si les événements climatiques de l'été 2022 et la hausse des prix de l'énergie renforcent la nécessité d'agir en urgence faute d'avoir mieux planifié et anticipé collectivement ces chocs, il n'en demeure pas moins que les questions écologiques s'inscrivent de manière structurelle dans l'action régionale, comme en témoignent les orientations budgétaires, ce qui est salué. De nombreux sujets importants vis-à-vis de la transition sont en effet mis en avant dans ce document : biodiversité, eau, déchets et économie circulaire, responsabilité sociale des entreprises, éco-socio-conditionnalités, numérique responsable, mobilités bas-carbone, performance énergétique, sobriété, une seule santé. Ce sont des sujets qui ont tout particulièrement fait l'objet de travaux du CESER ces dernières années et dont l'Assemblée socioprofessionnelle assurera un suivi. Elle veillera en particulier à ce que les éco-socio-conditionnalités aident l'ensemble des politiques régionales à intégrer les questions environnementales, de même que les questions sociales.

Le CESER défend la position du Conseil régional d'œuvrer pour des rénovations performantes et globales, et pour cela la nécessité d'accompagner davantage les professionnels du bâtiment. Comment accélérer et massifier les rénovations ? Quels leviers d'action ? Comment éviter les effets d'aubaine ? Ce sont des questions fondamentales pour l'action régionale. Par ailleurs, il est important que la rénovation intègre la question du confort d'été et également celle de la qualité de l'air intérieur.

Enfin, le CESER rappelle une préconisation effectuée à plusieurs reprises par le CESER: il est important d'appuyer le document d'orientations budgétaires sur un état des lieux des grandes dynamiques environnementales et sociales du territoire, en complément des éléments d'informations économiques donnés actuellement en annexe. Ces éléments sont essentiels pour éclairer la prise de décision.

Energie-climat : une démarche positive mais des points d'attention

Le CESER note avec intérêt la volonté régionale de renforcer le réseau des territoires exemplaires (Territoires à énergie positive), en lien avec les nouveaux contrats de territoire. L'inscription de la démarche au cœur de la politique contractuelle territoriale, transversale par nature, lui paraît positive ; il conviendra toutefois d'être exigeant sur la prise en compte, dans les futurs contrats de territoire, de ces enjeux indispensables à toute transition énergétique et écologique.

Le CESER attire en particulier l'attention sur la rénovation énergétique du bâti ancien, qui suppose des formes spécifiques d'intervention. Il soutient également l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans le cadre de ces rénovations.

Les orientations budgétaires font par ailleurs référence à de multiples reprises à l'exigence de sobriété, en s'appuyant notamment sur l'innovation et les sauts technologiques. Le CESER invite le Conseil régional à encourager, par l'accompagnement des filières et des entreprises, le développement de technologies *low tech*, conçues pour minimiser leur impact environnemental.

Une situation qui impose d'accélérer les transitions énergétique, écologique et sociale

Les répercussions économiques de cette crise géopolitique sont aussi durement ressenties par les familles et ménages, en particulier parmi les plus précaires, non seulement les 800 000 néo-aquitains vivant déjà sous le seuil de pauvreté mais aussi et au-delà toutes les familles et ménages déjà confrontées à des difficultés pour boucler leur fin de mois.

C'est pourquoi le CESER partage la volonté affichée par l'exécutif régional de « *consolider les compétences socles tout en posant les fondations d'un nouveau contrat écologique et social* » et de « *massifier l'accompagnement des transitions* », en dépit des contraintes pesant sur l'élaboration du prochain budget, en particulier s'agissant des dépenses de fonctionnement.

Dans le même sens, si le CESER encourage de longue date la mise en œuvre d'une ambition d'éco-socio-responsabilité afin d'accompagner ces transitions et salue son inscription dans le CPER, il insiste pour que l'approche en termes de responsabilité sociétale, promue en matière économique, irrigue l'ensemble des interventions de la collectivité, y compris celles effectuées pour son propre compte ou en tant que maître d'ouvrage (cf. par ailleurs contribution sur le régime des éco-socio-conditionnalités).

■

Proposition de la commission A « Finances régionales »
Rapporteure : Michelle HEIMROTH ; Secrétaire : Serge REY

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation, Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteure : Sylvie MACHETEAU

2- « Développement des territoires & Mobilité »
Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteure : Rima CAMBRAY ;

3 - « Environnement »
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY ;

4 - « Économie »
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteure : Valérie FRÉMONT ;

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

■

Vote sur l'avis du CESER
« Orientations budgétaires – Rapport de présentation / Exercice 2023 »

147 votants

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

ANNEXES

OB2022

Trajectoire budgétaire 2022-2027 (CA projetés)

	Compte Administratif 2017	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Compte Administratif simulé 2021	Compte Administratif simulé 2022	Compte Administratif simulé 2023	Compte Administratif simulé 2024	Compte Administratif simulé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027
Recettes de fonctionnement	2 343,2	2 478,0	2 243,3	2 353,3	2 451,4	2 556,6	2 475,9	2 441,6	2 450,2	2 493,8
Dépenses de fonctionnement	1 889,9	1 999,9	1 912,4	1 969,8	2 069,2	2 138,1	1 995,4	1 924,5	1 915,3	1 920,5
Epargne brute	453,4	478,1	330,9	383,5	382,2	418,5	480,5	517,1	534,8	573,4
Taux d'épargne brute	19,3%	19,3%	14,7%	16,3%	15,6%	16,4%	19,4%	21,2%	21,8%	23,0%
Remboursement contractuel du capital de la dette	111,3	129,7	135,8	162,6	179,1	176,0	180,3	149,5	184,6	160,6
Epargne nette	342,1	348,4	195,1	220,8	203,1	242,5	300,2	367,6	350,3	412,8
Recettes d'investissement hors dette	146,4	190,5	202,5	225,3	202,5	236,2	219,5	216,2	222,8	232,0
Dépenses d'investissement hors dette	739,4	702,4	841,8	904,0	758,6	781,1	743,6	723,3	733,1	742,3
Part des dépenses d'investissement	28%	26%	31%	31%	27%	27%	27%	27%	28%	28%
Besoin d'emprunt	-250,9	-163,5	-444,2	-457,9	-352,9	-302,4	-223,9	-159,4	-160,0	-97,5
Nouveaux emprunts	276,4	150,0	456,0	410,8	312,9	302,4	223,9	159,4	160,0	97,5
Encours de dette hors préfinancements européens	1 990	2 084	2 404	2 653	2 786	2 913	2 956	2 966	2 942	2 879
Capacité de désendettement	4,4	4,4	7,3	6,9	7,3	7,0	6,2	5,7	5,5	5,0

Source : délibération du Conseil régional sur les orientations budgétaires 2022

OB 23

Trajectoire budgétaire 2019-2027

	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2021	Compte Administratif simulé 2022	Compte Administratif simulé 2023	Compte Administratif simulé 2024	Compte Administratif simulé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027
Recettes de fonctionnement	2 478,0	2 243,3	2 387,7	2 441,4	2 576,9	2 640,7	2 660,7	2 745,3	2 722,1
Dépenses de fonctionnement	1 999,9	1 912,4	1 915,1	2 000,0	2 202,1	2 220,6	2 152,2	2 161,4	2 115,2
Epargne brute	478,1	330,9	472,6	441,4	374,7	420,1	508,5	583,9	606,9
Taux d'épargne brute	19,3%	14,7%	19,8%	18,1%	14,5%	15,9%	19,1%	21,3%	22,3%
Remboursement contractuel du capital de la dette	129,7	135,8	162,6	175,2	169,9	178,8	170,3	187,8	169,2
Epargne nette	348,4	195,1	310,0	266,2	204,8	241,3	338,2	396,1	437,7
Recettes propres d'investissement	190,5	202,5	237,1	221,2	253,4	259,2	228,7	224,9	233,1
Dépenses d'investissement hors dette	702,4	841,8	876,6	932,1	985,1	838,1	834,9	860,5	870,8
Remboursements préfinancements européens				0,0	0,0	12,7	20,0	0,0	0,0
Part des dépenses d'investissement	26%	31%	31%	32%	31%	27%	28%	28%	29%
Besoin d'emprunt	-163,5	-444,2	-329,5	-444,8	-526,8	-350,2	-287,9	-239,6	-200,0
Nouveaux emprunts	150,0	456,0	385,0	342,2	526,8	350,2	287,9	239,6	200,0
Encours de dette	2 084	2 404	2 627	2 794	3 151	3 322	3 440	3 492	3 522
Capacité de désendettement	4,4	7,3	5,6	6,3	8,4	7,9	6,8	6,0	5,8
Variation fonds de roulement	-13,5	11,8	55,5	-102,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NB : Il s'agit d'une projection de comptes administratifs annuels, sur la base de taux de réalisation identiques à ceux de l'année 2022 qui sert d'année de départ à cette trajectoire.